

Novembre – les conditions agrométéorologiques seront déterminées par des températures et des précipitations proches des normes climatiques

Автор(и): Растителна защита

Дата: 04.11.2024 Брой: 11/2024



En novembre, les conditions agrométéorologiques seront déterminées par des températures et des précipitations proches des normes climatiques.

La sécheresse accentuée en octobre a entravé les semis des cultures céréalières d'hiver et une partie des surfaces prévues seront semées en novembre, après les délais agrotechniques. En raison des précipitations inférieures à la normale en octobre, les réserves en humidité du sol dans les couches de 50 et 100 cm dans la majeure partie du pays, à l'exception de certains endroits des régions du nord-est (Dobrich), sont

exceptionnellement basses pour la mi-automne – par endroits inférieures à 50% de la capacité au champ (stations agrométéorologiques : Knezha, Bazovets, Kyustendil, Sandanski, Plovdiv, Pazardzhik, Chirpan).

Pendant la première moitié de la première décade de novembre, aucune précipitation n'est attendue et le facteur limitant pour le développement du blé, de l'orge et du colza d'hiver dans la plupart des régions arables reste le déficit en humidité du sol.

Après les températures supérieures aux normes de saison fin octobre et début novembre, un refroidissement et un changement des conditions agrométéorologiques sont prévus. Pendant la plupart des jours début novembre, les températures seront inférieures aux normes climatiques, mais supérieures au minimum biologique requis pour la végétation des cultures céréalières d'hiver. Pendant cette période, des précipitations d'importance économique ne sont pas attendues et le facteur limitant pour le développement des cultures semées en automne reste le déficit en humidité du sol. Début novembre, dans les cultures céréalières d'hiver semées jusqu'à mi-octobre, les phases de levée et de formation de 1 à 2 feuilles seront observées.

Le risque lié aux mouches des céréales ne diminue jamais

Dans les stades initiaux de végétation du blé et de l'orge, les cultures doivent être surveillées pour les ravageurs. Des dégâts sont causés par le campagnol commun, les larves du chrysomèle des céréales et les mouches des céréales, et lorsque leur densité dépasse le seuil économique de nuisibilité, des mesures de protection des plantes en temps opportun sont nécessaires.



Larves de mouche suédoise

Des précipitations et une amélioration progressive des réserves en humidité dans les couches supérieures du sol sont attendues pendant la seconde moitié de la première et pendant la deuxième décade de novembre.



Le ravageur le plus dangereux des cultures céréalières est le chrysomèle des céréales (Zabrus tenebrioides), qui attaque le blé, l'orge, le maïs, l'avoine et un certain nombre d'espèces de graminées.

Pendant la troisième décennie, les valeurs prévues des températures moyennes quotidiennes, autour et au-dessus de la normale pour la période, dépasseront le minimum biologique requis pour la végétation des cultures d'automne.

Fin novembre, le blé et l'orge seront à différents stades de croissance – de la levée à 1, 2 et 3 feuilles. Le stade de la troisième feuille prédominera dans les céréales d'hiver semées en octobre. Dans le colza, seule une partie des cultures parviendra à entrer dans le stade de formation de la rosette (5 à 7 feuilles) au cours du mois de novembre.

Pendant le mois, les températures minimales prévues, jusqu'à moins 7°C, sont supérieures aux niveaux critiques pour les cultures céréalières d'hiver au stade de la levée.

En novembre, les conditions pour réaliser les pulvérisations de protection des plantes d'automne dans les vergers seront favorables au début du mois, au milieu de la deuxième et pendant la plupart des jours de la troisième décennie. Pour les espèces fruitières à pépins (pommier, poirier), pour limiter les infections par la tavelure, un traitement avec une solution d'urée à 5% est recommandé. Pour les espèces fruitières à noyau, après la chute massive des feuilles, une pulvérisation avec une bouillie bordelaise à 2% est nécessaire contre les agents responsables de la criblure, de la moniliose précoce, de la cloque du pêcher et d'autres pathogènes.

La seconde moitié de novembre est une période propice à la plantation des arbres fruitiers.